



Assemblée générale

Soixante-quatrième session

101^e séance plénière

Jeudi 24 juin 2010, à 15 heures

New York

Documents officiels

Président : M. Treki (Jamahiriya arabe libyenne)

*En l'absence du Président, M. Viinanen (Finlande),
Vice-Président, assume la présidence.*

La séance est ouverte à 15 h 20.

Rapports de la Cinquième Commission

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale va maintenant examiner les rapports de la Cinquième Commission sur les points 129, 146, 147 à 150, 152, 153, 155 à 163, 132 et 130 de l'ordre du jour.

Je demande à la Rapporteuse de la Cinquième Commission, M^{me} Yuliana Zhivkova Georgieva, de la Bulgarie, de bien vouloir présenter les rapports de la Cinquième Commission en une seule intervention.

M^{me} Georgieva (Bulgarie), Rapporteuse de la Cinquième Commission (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur aujourd'hui de présenter à l'Assemblée générale les rapports de la Cinquième Commission qui contiennent des recommandations sur les questions sur lesquelles l'Assemblée devait se prononcer au cours de la deuxième partie de la reprise de sa soixante-quatrième session.

Au cours de la deuxième partie de la reprise de session, qui a eu lieu du 3 au 28 mai et le 18 juin 2010, la Cinquième Commission a tenu 37 séances plénières et de multiples séances de consultations et de consultations officieuses. Conformément à la

résolution 49/233 de l'Assemblée générale en date du 23 décembre 1994, la deuxième partie de la reprise de session de la Cinquième Commission a porté essentiellement sur l'examen des questions liées au financement des missions de maintien de la paix des Nations Unies et des questions connexes. La Commission a examiné le financement de 15 missions de maintien de la paix, ainsi que des questions connexes et autres.

Au titre du point 129 de l'ordre du jour, intitulé « Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes », au paragraphe 7 de son rapport publié sous la cote A/64/547/Add.1, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution que la Commission a adopté sans vote.

Dans son rapport relatif au point 146 de l'ordre du jour, intitulé « Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies », publié sous la cote A/64/820, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter trois projets de résolution et un projet de décision présenté oralement. Le projet de résolution I, intitulé « Questions transversales »; le projet de résolution II, intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) »; le projet de résolution III, intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix »; et le projet de décision présenté oralement, intitulé

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et l'interprétation des autres déclarations. Les rectifications ne doivent porter que sur les textes originaux des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-506. Les rectifications seront publiées après la clôture de la session dans un rectificatif récapitulatif.

10-42259 (F)



Merci de recycler

« Opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé » ont tous été adoptés sans vote.

En ce qui concerne les projets de proposition relatifs au financement des opérations de maintien de la paix, j'informe l'Assemblée générale qu'à l'exception du projet de proposition portant sur le point 158 b) de l'ordre du jour, intitulé « Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient : Force intérimaire des Nations Unies au Liban », la Cinquième Commission a adopté tous les projets de proposition sans vote.

Les rapports de la Cinquième Commission sont présentés au titre des points suivants de l'ordre du jour : 147, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi »; 148, intitulé « Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire »; 149, intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre »; 150, intitulé « Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo »; 152, intitulé « Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste »; 153, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée »; 155, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti »; 156, intitulé « Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo »; 157, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria »; 158, intitulé « Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient », y compris l'alinéa a), intitulé « Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement »; 159, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan »; 160, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental »; 161, intitulé « Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour »; 162, intitulé « Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad »; et 163, intitulé « Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité ». En ce qui concerne les points 132, 146, 161 et 163, le rapport de la Cinquième Commission est intitulé « Financement du Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine ».

En ce qui concerne l'alinéa b) du point 158 de l'ordre du jour, intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban », le rapport de

la Cinquième Commission est publié sous la cote A/64/830. La Commission a examiné le projet de résolution, tel qu'amendé, et a décidé de conserver le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 18 du dispositif en un seul vote enregistré avec 81 voix pour, 6 voix contre et 47 abstentions. Au paragraphe 11 de ce rapport, la Commission recommande à l'Assemblée générale d'adopter le projet de résolution dans son ensemble, tel qu'amendé, qui a été adopté par la Commission par vote enregistré par 132 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

Au titre du point 130 de l'ordre du jour, intitulé « Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies », la Commission était saisie, au paragraphe 6 du document A/64/596/Add.2, d'un projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure », qu'elle a adoptés sans le mettre aux voix.

Avant de terminer, je voudrais encore une fois remercier les délégations de leur coopération dans la conduite des négociations. Je tiens également à remercier l'Ambassadeur Peter Maurer, Président de la Cinquième Commission, pour la manière avec laquelle il a dirigé nos travaux très ardues, ainsi que les membres du Bureau avec lesquels j'ai eu le plaisir de travailler. En notre nom à tous, je tiens également à exprimer notre profonde gratitude aux représentants du Secrétariat pour leur coopération, leur patience et leur appui, ainsi qu'au secrétariat de la Cinquième Commission.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je remercie la Rapporteuse de la Cinquième Commission.

Si aucune proposition n'est présentée au titre de l'article 66 du Règlement intérieur, je considérerai que l'Assemblée générale décide de ne pas examiner les rapports de la Cinquième Commission dont elle est saisie aujourd'hui.

Il en est ainsi décidé.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Les déclarations seront donc limitées aux explications de vote.

Les positions des délégations concernant les recommandations de la Cinquième Commission ont été clairement exposées à la Commission et sont reprises dans les documents officiels pertinents. Puis-je rappeler aux représentants qu'en vertu du paragraphe 7 de la décision 34/401, l'Assemblée générale est convenue que :

« Lorsqu'un même projet de résolution est examiné dans une grande commission et en séance plénière, les délégations, dans toute la mesure possible, doivent n'expliquer leur vote qu'une seule fois, soit en commission, soit en séance plénière, à moins que leur vote en séance plénière ne diffère de leur vote en commission ».

Je rappelle également aux délégations qu'en vertu de la décision 34/401 de l'Assemblée générale, les explications de vote sont limitées à 10 minutes et que les délégués doivent prendre la parole de leur place.

Avant de nous prononcer sur les recommandations contenues dans les rapports de la Cinquième Commission, je voudrais informer les représentants que nous allons procéder de la même manière qu'en Commission, sauf notification contraire préalable. En d'autres termes, lorsqu'il aura été procédé à un vote enregistré ou séparé, nous procéderons de même. J'espère également que nous allons adopter sans les mettre aux voix les recommandations qui ont été adoptées sans être mises aux voix à la Cinquième Commission.

Point 129 de l'ordre du jour (suite)

Rapports financiers et états financiers vérifiés et rapports du Comité des commissaires aux comptes

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/547/Add.1)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée générale est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 7 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission l'a adopté sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/268).

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 129 de l'ordre du jour.

Point 146 de l'ordre du jour

Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Rapport de la Cinquième Commission

(A/64/820)

Le Président par intérim (parle en anglais) : L'Assemblée est saisie de trois projets de résolution recommandés par la Cinquième Commission au paragraphe 13 de son rapport et d'un projet de décision recommandé par la Commission au paragraphe 14 de ce même rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur les projets de résolution I à III et sur le projet de décision.

Le projet de résolution I est intitulé « Questions transversales ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution I sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution I est adopté (résolution 64/269).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution II est intitulé « Financement de la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution II sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution II est adopté (résolution 64/270).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de résolution III est intitulé « Compte d'appui aux opérations de maintien de la paix ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution III sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution III est adopté (résolution 64/271).

Le Président par intérim (parle en anglais) : Le projet de décision est intitulé « Opérations de maintien de la paix dont le mandat est terminé ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (parle en anglais) : Je donne maintenant la parole au représentant de la Fédération de Russie, qui souhaite prendre la parole au titre des explications de position sur les résolutions et la décision que nous venons d'adopter.

M. Prokhorov (Fédération de Russie) (parle en russe) : La Fédération de Russie se félicite de l'accord

concernant la résolution relative aux questions transversales en matière de maintien de la paix, en particulier compte tenu de l'échec des tentatives visant à parvenir à un tel accord au cours des deux dernières sessions.

Nous estimons que le consensus de cette année est le résultat de multiples facteurs et nous voudrions en souligner deux en particulier. Premièrement, nous soulignons le rôle particulier joué par le coordonnateur de ce point de l'ordre du jour, M. Danilo Rosales Díaz, du Nicaragua, qui a fait preuve de professionnalisme et a tout mis en œuvre pour trouver un compromis. Deuxièmement, la Cinquième Commission est parvenue à un accord car elle a accepté de ne pas se prononcer sur les recommandations figurant dans les rapports de précédentes sessions relatifs à ce point de l'ordre du jour. À cet égard, nous croyons comprendre que le Secrétariat ne prendra pas non plus de mesures concernant les recommandations figurant dans les rapports correspondants des sessions précédentes.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 146 de l'ordre du jour.

Point 147 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies au Burundi

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/821)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/272).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 147 de l'ordre du jour.

Point 148 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération des Nations Unies en Côte d'Ivoire

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/822)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/273).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 148 de l'ordre du jour.

Point 149 de l'ordre du jour

Financement de la Force des Nations Unies chargée du maintien de la paix à Chypre

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/823)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/274).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 149 de l'ordre du jour.

Point 150 de l'ordre du jour

Financement de la Mission de l'Organisation des Nations Unies en République démocratique du Congo

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/824)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La

Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/275).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 150 de l'ordre du jour.

Point 152 de l'ordre du jour

Financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/825)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/276).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 152 de l'ordre du jour.

Point 153 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en Éthiopie et en Érythrée

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/826)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/277).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 153 de l'ordre du jour.

Point 155 de l'ordre du jour (*suite*)

Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/774/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/278).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 155 de l'ordre du jour.

Point 156 de l'ordre du jour

Financement de la Mission d'administration intérimaire des Nations Unies au Kosovo

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/827)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/279).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 156 de l'ordre du jour.

Point 157 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Libéria

Rapport de la Cinquième Commission

(A/64/828)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/280).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 157 de l'ordre du jour.

Point 158 de l'ordre du jour**Financement des Forces des Nations Unies chargées du maintien de la paix au Moyen-Orient****a) Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement****Rapport de la Cinquième Commission**

(A/64/829)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/281).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen de l'alinéa a) du point 158 de l'ordre du jour.

b) Force intérimaire des Nations Unies au Liban**Rapport de la Cinquième Commission**

(A/64/830)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) :

L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 11 de son rapport. Nous allons maintenant

nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban ». Un vote séparé a été demandé sur le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 18 du projet de résolution. Y a-t-il des objections à cette demande? Il n'y en a pas.

Je vais maintenant mettre aux voix le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 18 du projet de résolution, sur lesquels un vote séparé a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Algérie, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Brunéi Darussalam, Burkina Faso, Cambodge, Chili, Chine, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Cuba, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Éthiopie, Fédération de Russie, Ghana, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Inde, Indonésie, Iraq, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Liban, Libéria, Malaisie, Maldives, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Mongolie, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Oman, Ouganda, Pakistan, Pérou, Philippines, Qatar, République arabe syrienne, République démocratique populaire lao, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République-Unie de Tanzanie, Singapour, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Tadjikistan, Thaïlande, Tunisie, Turquie, Uruguay, Venezuela (République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

Australie, Canada, États-Unis d'Amérique, Israël, Nouvelle-Zélande

S'abstiennent :

Albanie, Allemagne, Andorre, Autriche, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Cameroun, Chypre, Côte d'Ivoire, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, ex-République yougoslave de Macédoine, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Japon, Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Malte, Monaco, Monténégro, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République de Corée, République de Moldova, République tchèque,

Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Suède, Suisse, Ukraine

Par 79 voix contre 5, avec 47 abstentions, le quatrième alinéa du préambule et les paragraphes 4, 5 et 18 sont maintenus.

[Les délégations du Brésil et de la République islamique d'Iran ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je vais maintenant mettre aux voix le projet de résolution pris dans son ensemble. Un vote enregistré a été demandé.

Il est procédé au vote enregistré.

Votent pour :

Afrique du Sud, Albanie, Algérie, Allemagne, Andorre, Arabie saoudite, Argentine, Arménie, Australie, Autriche, Bahreïn, Bangladesh, Barbade, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Brunéi Darussalam, Bulgarie, Burkina Faso, Cambodge, Cameroun, Canada, Chili, Chine, Chypre, Colombie, Comores, Congo, Costa Rica, Croatie, Cuba, Danemark, Djibouti, Égypte, El Salvador, Émirats arabes unis, Équateur, Espagne, Estonie, Éthiopie, ex-République yougoslave de Macédoine, Fédération de Russie, Finlande, France, Gabon, Géorgie, Ghana, Grèce, Guatemala, Guyana, Haïti, Honduras, Hongrie, Inde, Indonésie, Iraq, Irlande, Islande, Italie, Jamahiriya arabe libyenne, Jamaïque, Japon, Jordanie, Kazakhstan, Kenya, Kirghizistan, Koweït, Lettonie, Liban, Libéria, Liechtenstein, Lituanie, Madagascar, Malaisie, Maldives, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monaco, Mongolie, Monténégro, Mozambique, Myanmar, Namibie, Népal, Nicaragua, Norvège, Nouvelle-Zélande, Oman, Ouganda, Pakistan, Panama, Pays-Bas, Pérou, Philippines, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République de Corée, République démocratique populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, République populaire démocratique de Corée, République tchèque, République-Unie de Tanzanie, Roumanie, Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, Saint-Marin, Serbie, Singapour, Slovaquie, Slovénie, Somalie, Soudan, Sri Lanka, Suède, Suisse, Tadjikistan, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Ukraine, Uruguay, Venezuela

(République bolivarienne du), Viet Nam, Yémen, Zambie

Votent contre :

États-Unis d'Amérique, Israël

S'abstiennent :

Côte d'Ivoire

Par 131 voix contre 2, avec une abstention, le projet de résolution pris dans son ensemble est adopté (résolution 64/282).

[Les délégations du Brésil et de la République islamique d'Iran ont ultérieurement informé le Secrétariat qu'elles entendaient voter pour]

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant de la République arabe syrienne, qui souhaite prendre la parole au titre des explications de vote ou de position sur les résolutions et les décisions que nous venons d'adopter.

M. Diab (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Ma délégation s'est ralliée au consensus sur l'adoption de la résolution 64/281 sur le financement de la Force des Nations Unies chargée d'observer le désengagement et a voté pour la résolution 64/282 sur le financement de la Force intérimaire des Nations Unies au Liban, et ce, en vertu du principe souvent réaffirmé que la responsabilité de financer ces deux forces doit incomber à Israël, agresseur et Puissance occupante, cause de la création de ces forces. Notre position est conforme aux principes généraux énoncés dans la résolution 1874 (S-IV) adoptée par l'Assemblée générale le 27 juin 1963.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 158 b) de l'ordre du jour.

Point 159 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies au Soudan

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/831)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution

sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/283).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 159 de l'ordre du jour.

Point 160 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/832)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/284).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 160 de l'ordre du jour.

Point 161 de l'ordre du jour

Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/833)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/285).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 161 de l'ordre du jour.

Point 162 de l'ordre du jour

Financement de la Mission des Nations Unies en République centrafricaine et au Tchad

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/834)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/286).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 162 de l'ordre du jour.

Point 163 de l'ordre du jour (suite)

Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

Rapport de la Cinquième Commission (A/64/553/Add.1)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution intitulé « Financement de l'appui à la Mission de l'Union africaine en Somalie ». La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/287).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 163 de l'ordre du jour.

Points 132, 146, 161 et 163 de l'ordre du jour**Projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2010-2011****Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies****Financement de l'Opération hybride Union africaine-Nations Unies au Darfour****Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/64/835)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. Nous allons maintenant nous prononcer sur le projet de résolution. La Cinquième Commission a adopté le projet de résolution sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de résolution est adopté (résolution 64/288).

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen des points 132, 146, 161 et 163 de l'ordre du jour.

Point 130 de l'ordre du jour (*suite*)**Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies****Rapport de la Cinquième Commission**
(A/64/596/Add.2)

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de décision recommandé par la Cinquième Commission au paragraphe 6 de son rapport. L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision intitulé « Questions dont l'examen est reporté à une date ultérieure ». La Cinquième Commission a adopté le projet de décision sans le mettre aux voix. Puis-je considérer que l'Assemblée souhaite faire de même?

Le projet de décision est adopté.

Le Président par intérim (*parle en anglais*) : L'Assemblée a ainsi achevé la phase actuelle de son examen du point 130 de l'ordre du jour.

Au nom de l'Assemblée générale, je tiens à remercier S. E. M. Peter Maurer, Président de la Cinquième Commission, ainsi que les membres du Bureau et les représentants pour leur excellent travail.

L'Assemblée a ainsi achevé son examen de tous les rapports de la Cinquième Commission.

La séance est levée à 16 heures.